

# Jeunes Sapeurs-Pompiers de Meurthe-et-Moselle



## Recrutement Saison 2026 - 2027

### Âge

(Né(e)) entre le 01 Janvier 2012 et le 01 Septembre 2013

Date limite des candidatures :

**30 juin 2026**

Contact : Caporal-chef Ludovic NOEL

 06 30 46 44 86

Infos sur : [www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)



## Associations concernées :

- Les associations qui procéderont à un recrutement pour la saison 2026/2027 sont :

- Des Côtes de Toul
- Blainville Damelevières
- Blâmont
- Jarny
- Longuyon
- Gentilly
- Pompey
- Val de Meurthe
- Pont à Mousson
- Sel et Vermois
- Tonnoy
- Trieux Tucquenieux



# Modalités de recrutement



- Remplir la fiche de candidature 2026-2027, joindre une lettre de motivation, et retourner les documents à [laurent.marsol@sdis54.fr](mailto:laurent.marsol@sdis54.fr) pour les associations des groupements Pays-Haut et Toul/Pont à Mousson et à [jsp54.gptsud@hotmail.com](mailto:jsp54.gptsud@hotmail.com) pour les associations des groupements Lunévillois et Nancy (conformément aux indications indiquées sur celle-ci date limite le 30 juin 2026);
- Attention à la tranche d'âge requise : la date de naissance doit-être comprise dans la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (inclus) au 1<sup>er</sup> septembre 2013 (inclus);
- Bien renseigner la fiche de candidature (adresse mail, numéro de téléphone ..);
- Attention nous vous demandons de bien prendre en compte la liste des associations qui recrutent pour la rentrée de septembre.

- Des évaluations diagnostiques en français et mathématiques (niveau CM2/ 6<sup>ème</sup> de collège), épreuves sportives et entretien individuel en présence du tuteur légal seront organisés au sein des associations concernées par le recrutement avant le 15 juillet 2026.
  - Les candidats recevront une convocation par mail du responsable de l'association concerné leur indiquant la date des évaluations diagnostiques.
  - Lors des évaluations diagnostiques, le candidat devra impérativement présenter au responsable de l'association les pièces suivantes :
    - **carte d'identité ou passeport en cours de validité, ou attestation en cours de réalisation.**
    - **une attestation de natation (être en capacité d'effectuer une distance de 50 m), attestation à faire réaliser auprès d'un maître nageur dans une piscine.**
    - **un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois (**OBLIGATOIRE**)**
- En cas de non présentation au responsable de l'association, le candidat sera renvoyé.**

- En fonction des résultats des évaluations diagnostiques, les candidats domiciliés dans le périmètre du bassin de l'association seront prioritaires.
- Aucun résultat ne sera communiqué au candidat le jour des évaluations diagnostiques.
- Aucune réclamation ne sera possible.
- Si votre enfant est retenu, il s'engagera au sein de la même association durant 4 années.
- Les candidats recevront un mail du responsable de l'association, s'ils sont recruté ou non.
- Aucune candidature ne sera prise en compte après le 30 juin 2026;
- Pour les retardataires une prolongation des candidatures pourras se faire au cas par cas du 30 juin au 15 septembre 2026.

# Renseignements



- La commission des JSP de l'UDSP 54 reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- **Le président de la commission :**

- Caporal-chef Ludovic NOEL : 06/30/46/44/86 [jsp.ud@sdis54.fr](mailto:jsp.ud@sdis54.fr)

- **Les animateurs de la commission:**

- Adjudant-chef Laurent MARSOL : 06/21/34/25/68 [laurent.marsol@sdis54.fr](mailto:laurent.marsol@sdis54.fr)

- Sergent Florian RICHARD : 06/77/93/23/85 [jsps54.gptsud@hotmail.com](mailto:jsps54.gptsud@hotmail.com)